



LA CGT RETRAITÉ-ES DÉFEND LA SANTÉ

Notre système de santé repose sur une formidable idée de solidarité dont bénéficient 60 millions de français. La Sécurité Sociale est créée par le Ministre Ambroise Croizat, fils de manœuvre, ouvrier métallurgiste à l'âge de 13 ans, syndicaliste CGT devenu Ministre du Travail en 1945. Ce Ministre s'est appuyé sur les militantes et militants de la CGT pour créer, sur tout le territoire, des Caisses de Sécurité Sociale.

Depuis, cette masse financière collectée qui échappe au jeu du marché ne cesse d'être attaquée. Les «vautours» du MEDEF et les prédateurs que sont les fonds de pension et autres multinationales de l'assurance sont à l'affût, en particulier à travers les traités de libre échange (TAFTA avec les Etats-Unis et CETA avec le Canada). Ce sera l'un des enjeux des prochaines élections présidentielles.

La CGT se bat pour défendre et développer la Sécurité Sociale avec deux objectifs principaux :

- Améliorer les droits pour obtenir **un remboursement à 100 % des frais engagés**;
- Faire prendre en compte **de nouveaux droits tel que la perte d'autonomie**.

Dans cette attente, l'avenir de la protection sociale complémentaire est essentiel. Pour la CGT, les nouvelles procédures d'appels d'offre doivent obliger les mutuelles et assurances sélectionnées à agir sans but lucratif, à mettre en œuvre des solidarités intergénérationnelles et interdire la sélection du risque.

Les retraité-es ont des besoins spécifiques.

Les difficultés rencontrées pour l'accès aux soins ne sont pas propres aux retraités-es mais elles prennent une importance particulière en raison de l'âge, la condition physique ou le handicap. Elles sont liées aux déserts médicaux et à l'organisation des soins ainsi qu'à l'aspect financier: désengagement de la sécurité sociale, coût des couvertures complémentaires, pratiques de plus en plus courantes de dépassements d'honoraires. **30 % des retraités-es renoncent aux soins dentaires ophtalmologiques ou prothèses auditives !**

SANTÉ

L'Union Fédérale des retraité-es CGT revendique:

- Un bilan de santé complet avant le départ à la retraite;
- Un examen médical annuel auprès du médecin de prévention de leur dernier employeur;
- Le suivi médical post-professionnel pour les agents exposés à une substance cancérigène, mutagène ou toxique (amiante par exemple);
- La reconnaissance du caractère professionnel des maladies par l'administration dans laquelle l'agent exerçait à sa cessation d'activité;
- L'attribution d'une subvention pour les séjours de longue durée en maison de retraite.

DROITS SOCIAUX DES RETRAITÉ-ES

- Le montant des prestations sociales versées aux retraité-es doit égaler celui des actifs; les retraités doivent recevoir régulièrement les offres culturelles et de loisirs proposées;
- De nouvelles prestations doivent être générées pour tenir compte de l'évolution socio-démographique de la population (plus âgée, niveau de pension plus bas). Il faut abonder les moyens budgétaires sur la base de 3% de la masse salariale et 3 % des pensions;
- Chaque Direction doit avoir l'obligation d'informer les retraité-es sur leurs droits à minima une fois par an;
- Représentation des retraité-es dans les Comités interministériels de l'action sociale (CIAS) et Section régionale interministérielle de l'action sociale (SRIAS) pour la prise en compte de leurs besoins spécifiques.

PERTE D'AUTONOMIE

- Pérennisation de son financement à hauteur des besoins dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale;
- Suppression de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) prélevée sur les pensions des seul-es retraité-es (imposables).

MAINTIEN A DOMICILE

- Alignement du barème de la prestation d'Aide au maintien à Domicile (AMD) sur celui proposé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV);
- Information systématique de chaque retraité-e de la Fonction Publique sur cette prestation.

***Soyons vigilants et exigeants,
notre Sécurité Sociale c'est l'AVENIR pour TOUS***

CGT Finances Publiques Loire-Atlantique

Local Syndical Nantes - Cambronne - 2 rue du Général Margueritte - 44000 NANTES

Téléphone : 02.40.74.06.81 - Courriel : cgt.drifp44@dgfip.finances.gouv.fr